

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai à 19 heures,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence de Monsieur François ROVASIO, maire

PRESENTS : **ROVASIO** François, maire, **MILLE** Bernard, **CHAIN** Nelly, **FRETY** Florent, **VARESANO** José, **BILLON-PIERRON** Thomas, **BORJON** Sylvie, **AZAÏS** Christophe, **PIATON** Odile, **AMEVET** Marie José, **LEFEVRE** Franck

ABSENTS : **BARD** Muriel, **PELLEGRINI** Raphaël, **FERRI** Véronique

EXCOFFIER Pascale procuration à **CHAIN** Nelly, **MASSON** Martine procuration à **ROVASIO** François, **COLLOMBET** Corinne procuration à **AZAÏS** Christophe, **ALBERT** Isabelle procuration à **BILLON-PIERRON** Thomas, **THOMAS** Alexandre procuration à **MILLE** Bernard

SECRETAIRE DE SEANCE : **FRETY** Florent

1 - APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

Vote à l'unanimité

2 - AUTORISATION D'EMPRUNT

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un prêt pour financer les projets prévus en section d'investissement au budget et notamment la réhabilitation du centre Bourg. Il rappelle qu'un emprunt a été prévu au budget 2024.

Monsieur le maire informe le conseil que 3 banques ont été contactées ; et indique à l'assemblée que la proposition de financement la plus favorable pour la commune est celle de la banque des territoires :

Montant : 850 000€ et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt taux variable (indexé sur le taux du livret A

Durée du prêt : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielles

Taux d'intérêt annuel : taux livret A (3%) + 0.6%

Amortissement : échéances et intérêts prioritaires

Trois banques ont été consultées, la Banque des Territoires a été retenue.

3 - MANDATEMENT CDG 73 POUR PARTICIPATION RISQUE PREVOYANCE

La convention de participation pour la couverture du risque « Prévoyance », qui a été souscrite par le Cdg73 avec le groupement SIACI Saint-Honoré (courtier gestionnaire – groupe DIOT SIACI) / IPSEC (institut de prévoyance assureur) a pris effet le 1er janvier 2022 avec une échéance fixée initialement au 31 décembre 2027. 6 600 agents territoriaux employés par 322 collectivités et établissements publics bénéficient actuellement de ce dispositif.

Par lettre du 25 avril 2023, l'IPSEC (assureur porteur du risque – groupe Malakoff Humanis) a fait savoir au Cdg73 sa décision de majorer les cotisations des agents à hauteur de 105%, à compter du 1er janvier 2024, en raison de l'aggravation de la sinistralité du fait de l'absentéisme, d'une part et de l'allongement de la durée de travail consécutive à la récente réforme des retraites, d'autre part.

A l'issue de négociations, le CdG73 est parvenu à un accord pour résilier à l'amiable la convention de participation au 1er janvier 2025, assortie d'une augmentation de la cotisation acquittée par les agents à hauteur de 5%, à compter du 1er janvier 2024. D'où la nécessité de mandater le CDG 73 pour conclure une nouvelle convention.

Vote à l'unanimité

4 - CREATION EMPLOI NON PERMANENT SUITE A ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un agent contractuel pour le service technique : avec une équipe restreinte il est difficile de s'organiser et de réaliser toutes les tâches.

Ainsi, monsieur le maire propose au conseil municipal :

- de créer, à compter du 1er juin 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures,
- de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois maximale en fonction des besoins.
- de prévoir les crédits au budget.

Vote à l'unanimité

5 - COMPTES RENDUS REUNIONS

Lecture d'un courrier de M. Serge CAPUCETTI

Passerelle du Rieu-Sec : projet à 300.000 € au total – Saint-Julien-Montdenis participera à hauteur de 20.000 € maximum. Ce sera une passerelle himalayenne.

Mme Odile PIATON intervient sur l'AFP de Montdenis pour la demande de réparation des pistes.

20 - QUESTIONS DIVERSES

Travaux du centre Bourg. Un arrêté municipal vient d'être pris concernant le stationnement et la circulation rue Capitaine Bulard et route Neuve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10